



COMMUNE DE VALMANYA

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juin, à seize heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Marc MONSERRAT, Maire.

Etaient présents MM : Jean-Marc MONSERRAT, Sophie LESAGE-MARY procuration à JM MONSERRAT, Daniel SONGEON, Michel MOLÉS, Carole TARRASO, Chantal VIVET, Jeanne VIOLLAND

Formant la totalité des membres en exercice.

Absents: Néant

Décision modificative N° 1

Le Maire demande au conseil de voter un virement de crédits de 880€ du compte 6558 au compte 6554 pour régler les frais de scolarité du Syndicat Intercommunal Scolaire de Vinça.

Adhésion de la communauté de communes Vinça-Canigou à la communauté de communes du Conflent

Le maire propose au conseil le projet de délibération à prendre par l'ensemble des communes de la CC Vinça Canigou pour que notre communauté adhère à la CC de communes du Conflent au 1^{er} janvier 2015.

Cette délibération annule et remplace les précédentes puisque c'est la communauté de Vinça qui sera absorbée dans son ensemble par la communauté du Conflent.

Le conseil approuve la délibération.

Adhésion de la commune de Valmanya au SIVOM de Prades pour l'eau et l'assainissement

Le maire expose au conseil que la communauté de communes du Conflent, n'a pas la compétence « eau et assainissement ». Au 31 décembre 2014 au moment de l'absorption de la CC Vinça Canigou il faut que le service de l'eau et de l'assainissement soit repris pas la régie d'eau et d'assainissement du Conflent à compter du 01/01/2015.

Le conseil approuve cette adhésion.

Délégation au SYDEEL66 de l'éclairage public

Le maire expose au conseil que la communauté de communes du Conflent, n'a pas la compétence « éclairage public ». La commune ne pouvant exercer cette compétence directement pour des raisons techniques. Il y a lieu de déléguer cette compétence au Syndicat Départemental d'Electricité 'SYDEEL66 au 1^{er} janvier 2015.

Le conseil approuve cette décision.

Commission Communale des Impôts directs

Le maire communique le courrier de l'Administrateur général des Finances Publique relatif à la mise en place de la commission communale des Impôts locaux.

Le maire soumet au conseil une liste de 12 contribuables dans laquelle l'Administrateur général des Finances Publique choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Changement de statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Tet

Le maire soumet au conseil la délibération du SI Scolaire relative au changement de statuts du syndicat. La principale modification porte sur la modification du financement du syndicat.

Désormais c'est essentiellement le nombre d'élève de la commune fréquentant la cantine scolaire qui sera pris en compte pour le calcul de la cotisation des communes et non la population de la commune.

Le conseil approuve ce changement de statuts

Coordinatrice pour le recensement 2014

Sur proposition du maire le conseil désigne Mme Sandrine PERNOT comme coordinatrice pour les opérations du recensement de la population 2014.

Création de la redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux de distribution d'électricité

A l'initiative du SYDEEL66 le conseil décide de créer la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux ERDF cette redevance s'élève à 195€ par an.

Location des draps pour les gîtes communaux

Sur proposition du maire le conseil décide d'augmenter pour 2015 le tarif de location des draps de lits pour les gîtes communaux de 8€ à 10€ la semaine pour un grand lit et de 6€ à 8 € la semaine pour un petit lit.

Questions diverses

Le maire soumet au conseil le projet de mise en place d'une plaque bilingue Français Catalan indiquant la mairie. A la demande du syndicat départemental pour la langue Catalane et Occitane.

Le maire informe le conseil de la commande d'un nouveau jeu et d'une balançoire pour rénover l'aire de jeux

Valmanya le 28 juin 2014

Le Maire

Jean-Marc MONSERRAT